Image not found or type unknown

Fin CDD - Prime diminuée à mon insu

Par **CDD59**, le **04/02/2012** à **02:35**

Bonjour,
J'ai terminé un CDD de 10 mois le 31/12/11. Je bénéficie d'une prime individuelle sur objectifs fixés quanti et quali. Les entretiens liés à cette prime ont débuté après ma sortie des effectifs.
Mon manager N+1 étant en arrêt c'est mon N+2 avec qui je n ai pas travaillé en direct qui a réalisé l'entretien le 30/01/12 soit 1 mois après la fin de mon contrat.
Mon N+1 avait préparé un feed back précis et noté selon le barème de l'entreprise.
Mon N+2 a baissé la note mise par mon N+1 de 90% d'objectifs atteints à 80% ce qui va diminuer le montant de ma prime.
Selon vous en-a-t-il le droit?
De plus, il a baissé l'évaluation sans me le dire. Je l'ai vu barré un chiffre au cours du rdv et en inscrire un nouveau mais je n ai pas soupçonné un tel comportement. C'est seulement en recevant le double de mon évaluation par mon manager N+1 que je me suis aperçue de la modification.
Pour information, l'entretien en question n avait pas été très productif: incompréhension mutuelle, manque d implication de sa part (phénomène chef pressé qui perd son temps avec un ancien CDD), il a débuté le rdv en me disant qu il ne pouvait que suivre les directives de mon N+1 puisqu'il n'avait pas travailler avec moi.
Ce rdv n'aurait pas du changer l'évaluation de mes performances réalisées avant le 31/12. Et je ne vois pas comment en étant sortie des effectifs mon évaluation pourrait être dégradée.
Quels recours s'offrent à moi? Dois-je en informer la DRH? Merci de votre aide.

Par **P.M.**, le **04/02/2012** à **09:49**

Bonjour,
Vous pourriez essayer de faire valoir que la prime sur objectifs est basée sur des éléments totalement subjectifs et invérifiables et qu'ils devraient donc être considérés comme atteints...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés